

CONDITIONS GÉNÉRALES DE LA PENSION GAYA ANIMALIA

Tout contrat de réservation signé valide les conditions ci-dessous.

Article 1 : Réservation

- Une pré-visite est obligatoire pour se rencontrer avant la première garde. En cas de doute sur le caractère de votre chien, la pension Gaya Animalia se réserve le droit de demander une garde « test » de 48h avant la période demandée. Ce test vous sera facturé au même titre qu'un séjour normal.
- Un acompte de 30% du tarif total doit être remis pour valider le contrat, au plus tard 7 jours suivant la signature. Dans le cas contraire, le contrat est déclaré nul et la place n'est plus réservée. Le règlement total doit être effectué lors de l'arrivée du pensionnaire.

Article 2 : Horaires

- Horaires d'ouverture (sur rendez-vous uniquement) :
 - du lundi au vendredi de 09h à 19h30
 - samedi : de 10h à 18h
 - dimanche : de 18h à 19h
- Navettes pour Bordeaux : le lundi, mercredi et vendredi, entre 18h et 19h30 sur réservation.
- Aucune entrée et sortie n'est autorisée le 25 décembre et le 1^{er} janvier.

Article 3 : Santé

- La date des vaccins, traitements contre les parasites internes (vers) et externes (tiques et puces) doivent être à jour.
- Le vaccin contre la toux du chenil est obligatoire car votre chien sera en contact avec ses congénères. S'il présente un risque infectieux je peux refuser la garde pour éviter toute contamination. Je me dégage de toute responsabilité si votre chien présente des symptômes après la garde.
- Si l'état de santé de l'animal nécessite l'administration d'un traitement, vous êtes prié de mettre à disposition l'ordonnance et les médicaments en quantité suffisante. Aucune automédication ne peut être prise en compte.
- En cas de maladie ou d'accident survenant à votre animal lors de la garde, vous êtes prévenu en tout premier lieu. Si cela est nécessaire, le vétérinaire le plus proche ou bien les urgences vétérinaires de garde pourront être sollicités.
- Les frais vétérinaires restent à votre charge. Le règlement s'effectuera à votre retour.

Article 4 : Conditions d'acceptation

- Pour que je puisse prendre les dispositions qui s'imposent, il est important que vous me signaliez tout problème de comportement ou de santé concernant votre chien (fugue, phobie, agressivité, maladie, blessure...). Afin de préserver la sérénité de mes pensionnaires, je me réserve le droit de refuser un chien qui présenterait certains risques. La pension ne pourra pas être tenue pour responsable en cas de perte, décès ou accident.
- Compte tenu des contraintes liées aux chiens de catégorie 1 et 2, je ne suis pas en mesure d'assurer leur garde.
- Vous êtes tenu de m'informer en cas de période de chaleurs de l'animal en garde, afin que je puisse prendre les dispositions nécessaires. Sans prévention de votre part, je me dégage de toutes responsabilités en cas de saillie accidentelle. Les dispositions prises pour votre chienne seront facturés en supplément (cf article 8)

Article 5 : fonctionnement de la pension

- La pension étant à caractère familiale, il n'y a pas de box et les chiens vivent ensemble. Je mets tout en œuvre pour qu'une harmonie règne entre les pensionnaires : il en résulte rarement des disputes. Cependant nous ne sommes pas à l'abri d'un incident (jeux trop virulents, protection des ressources, mauvaise communication entre chiens, bagarre). Les pensionnaires passent d'abord une pré-visite et sont acceptés sous condition qu'ils soient sociables avec tous types de congénères.
- Je suis présente la grande majorité du temps mais il m'arrive de devoir m'absenter de la maison à certains moments (visites à domicile, séances d'éducation, ou même faire des courses...). En fonction des affinités je peux les laisser ensemble lors de mes absences ou les séparer au besoin.
- L'espace nuit : Les groupes sont faits en fonction des affinités et des besoins de chacun. La pièce principale fait 15m², une pièce double de 10m² et deux pièces individuelles de 5 et 7m². Si l'harmonie règne entre les pensionnaires, les pièces sont toutes ouvertes et les paniers sont disposés en fonction de leur préférence que je remarque au cours de la journée. Si une surveillance plus poussée doit être réalisée, une pièce de 10m² au sein de mon domicile peut accueillir jusqu'à deux chiens.
- Les zones extérieures : La partie extérieure est composée de 3 parcs reliés. Si tous les chiens s'entendent, les parcs sont ouverts et en accès libre la journée. Si des groupes sont créés par affinité, les parcs peuvent être fermés et des roulements sont effectués pour l'accès à l'intérieur de la pension la journée.

Article 6 : Les affaires personnelles

- Pour le bien-être de votre chien, son couchage habituel est recommandé. Les chiens vivent ensemble au sein de la maison, malgré la surveillance je décline toute responsabilité en cas de perte ou de détérioration.
- Afin de préserver l'équilibre alimentaire, vous êtes prié de laisser à disposition, et en quantité suffisante, l'alimentation des animaux confiés à ma garde. Si ce n'était pas le cas et qu'il m'est nécessaire d'acheter l'alimentation en question, vous êtes tenu de régler les frais avancés à votre retour.

Article 7 : Abandon

- Si l'animal ne peut être récupéré à la date prévue, le propriétaire s'engage à en aviser la gérante de Gaya Animalia. Sans nouvelle de votre part, l'animal est officiellement déclaré abandonné après 8 jours, le propriétaire sera poursuivi pour abandon de l'animal et devra payer les jours de garde supplémentaire à la pension avec une majoration de 100%.

Article 8 : facturation

- En cas d'annulation de la garde, l'acompte réalisé au moment de la signature du contrat ne peut être remboursé, sauf en cas de décès de l'animal.
- En cas de retour anticipé de votre part, les gardes doivent être payées en intégralité.
- Frais de gardes supplémentaires : Si une prolongation de la garde est nécessaire, le restant dû de la garde sera à régler à votre retour.
- Le tarif est de 20€ par nuit par chien. Un acompte de 30% du tarif total doit être remis pour valider le contrat, dans les 7 jours suivant la signature.
- La navette pour Bordeaux est facturée en supplément 3€.
- En cas de retard au rendez-vous fixé et sans nouvelle de votre part, chaque quart d'heure de retard sera facturé 5€.
- En cas de chaleur de votre chienne à la pension, un supplément de 5€ sera facturé par nuit de garde, à régler à votre retour.
- Les modes de paiement autorisés sont les espèces, les chèques ou les virements.

